



MEZZALAMA SKYCLIMB & VERTICAL MEZZALAMA

POINT 1 - Acceptation du règlement SkyClimb Mezzalama et Vertical Mezzalama. Confirmation des données fournies au comité d'organisation

L'athlète déclare d'avoir lu le règlement officiel de la course choisie, d'en accepter sans réserve tous les points et il confirme de s'y conformer sous peine de disqualification.

L'athlète confirme les données fournies au comité d'organisation, ainsi que tout changement communiqué par écrit.

POINT 2 - Curriculum montagne (seulement pour les athlètes de la SkyClimb)

L'athlète confirme avoir un curriculum montagne/sportif conforme à aux indications du règlement de la SkyClimb.

POINT 3 - Certificat médical

L'athlète déclare remettre à l'organisation une copie de son certificat médical certifiant sa pleine aptitude à participer à des compétitions sportives de haute montagne qui nécessitent d'un engagement cardiovasculaire important. L'athlète est conscient que la non-délivrance de l'attestation ou la délivrance d'un document expiré entraîne l'exclusion de la compétition, sans remboursement des frais d'inscription.

POINT 4 - Responsabilité

L'athlète déclare avoir vérifié directement le parcours de la course choisie et d'en connaître les caractéristiques. Il déclare avoir connaissance des conditions du parcours, ainsi que des difficultés techniques que cela comporte.

L'athlète exonère la Fondation Trofeo Mezzalama de toute responsabilité pour négligence grave concernant les accidents dont il pourrait être victime.

POINT 5 - Photos et vidéos

Toutes les images (photos et vidéos) prises lors du SkyClimb Mezzalama et du Vertical Mezzalama seront considérées comme propriété de la Fondation Trophée Mezzalama, qui se réserve le droit de les utiliser à des fins promotionnelles dans les activités de communication directe liées aux événements et de les fournir à sponsor des courses à des fins promotionnelles.